

## Infos Palestine

#### BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

N° 70 // AUTOMNE 2020

### Annexion formelle reportée, annexion de facto continue

Les Emirats arabes unis et Bahreïn ont signé, le 15 septembre 2020 sous l'égide des Etats-Unis, des pseudo accords de Paix (ils n'étaient pas en guerre) avec Israël.

Ceux-ci ont pour objectif de renforcer la coalition contre l'Iran et de normaliser la politique d'occupation et de colonisation israélienne.

Les accords, appuyés par l'Arabie Saoudite, enterrent le paradigme « la terre contre la paix » de l'Initiative de paix arabe de 2002, totalement ignorée par les dirigeants israéliens de l'époque (A. Sharon, S. Peres) alors que les 27 Etats arabes reconnaissaient Israël et sa sécurité en échange du retrait des Territoires occupés en 1967 et d'une solution viable pour les réfugiés. En outre, ils ne vont pas sans susciter l'opposition des populations arabes qui soutiennent encore très majoritairement les droits des Palestinien·ne·s y compris à Bahreïn.

Pour obtenir la signature des Emirats arabes unis (EAU), Netanyahou a promis de renoncer au plan d'annexion formelle de la Cisjordanie, puis déclaré qu'il ne s'agissait que d'un « report »! Tandis que sur le terrain, la dépossession et la colonisation, c'est-à-dire une annexion de facto, continuent. Le Coordinateur des affaires humanitaires de l'ONU pour les Territoires palestiniens occupés déclarait le 10 septembre 2020 que



Les dirigeants israélien, américain, bahreïni et émirati signent les Accords d'Abraham © photo : The White House

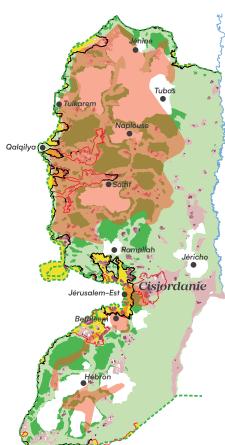
« les démolitions illégales de maisons et de biens dans le territoire occupé palestinien n'ont jamais été aussi importantes depuis quatre ans ». Les 14 et 15 octobre, Israël a approuvé la construction de 5 237 nouveaux logements dans des colonies.

Les autorités israéliennes ont donc tout à gagner à continuer cette stratégie puisqu'elles ne risquent aucune sanction et sont presque récompensées pour avoir suspendu l'annexion formelle, avec des accords de normalisation applaudis par tous les Etats membres de l'Union européenne et un renforcement des relations bilatérales UE-Israël au programme. La France a souligné « l'état d'esprit nouveau dont témoignent ces annonces » alors que le nécessaire « cadre du droit international », régulièrement rappelé par la France, y est totalement absent.

Le constat est à l'échec pour la communauté internationale qui, après avoir laissé faire l'annexion de Jérusalem-Est, est en train de signer définitivement l'arrêt de mort d'un Etat palestinien en laissant Israël annexer progressivement la Cisjordanie. Tout en y finançant des projets et en continuant de prôner une solution à deux Etats. Jusqu'à quand les autorités françaises et européennes demeureront dans cette contradiction préoccupante ?

Les Palestinien·ne·s vont, comme à chaque fois, devoir s'adapter au mieux, résister au quotidien, ce qu'on appelle le *Sumud*. Avec le soutien du mouvement de solidarité. Leurs droits ne peuvent être niés ni effacés //

François Leroux, Président de la Plateforme Palestine



# La récolte des olives, qui débute ce mois d'octobre, est un moment important en Palestine. La culture des olives est l'un des premiers moyens de subsistance pour environ 100 000 familles et représente 25% du revenu national agricole. Mais les Palestinien-ne-s ont de plus en plus de mal à accéder à leurs terres et les exploiter dans un environnement coercitif créé

#### Un accès restreint aux terres agricoles

violence des colons.

par l'armée Israélienne et la

Les terres où sont cultivés les oliviers sont principalement situées en zone C (62% de la Cisjordanie), totalement sous contrôle et régime militaire israélien. De fait, les mouvements y sont limités, mais ils le sont d'autant plus dans les zones tampons situées entre le mur construit par Israël et la Ligne verte. Les agriculteurs doivent demander un permis spécial pour accéder à leurs terres dans ces zones fermées par des portes militaires. De moins en moins de permis leur sont accordés et sur 74 entrées, seulement 53 sont ouvertes pendant la récolte des olives et 11 le reste de l'année. Depuis septembre 2019, Israël a imposé de nouvelles restrictions pour obtenir ces permis et a limité le nombre de jours d'accès aux oliviers à 40 jours par an. Les zones proches des colonies ou dans leur périmètre sont également difficiles

#### ZONES DE CULTURE DES OLIVIERS EN CISJORDANIE

Source: Première Urgence Internationale

#### Zones cultivées / cultivables

- Zone B: Officiellement sous contrôle civil palestinien et sous contrôle militaire israélien
- Zone C: sous contrôle civil et militaire israéliens
- Zones tampons
  - Mur construit
  - Mur projeté

#### Colonies israéliennes

- Avant-postes (colonies sauvages)
- Zones construites
- Délimitations des colonies
- Aires municipales des colonies

# Graves entraves à la récolte des olives en Palestine : symptôme de l'annexion de facto

d'accès car soumises à un régime de coordination. Les fermiers ne peuvent y accéder que selon un planning déterminé par l'Administration Civile Israélienne qui est souvent modifié de manière arbitraire. empêchant les agriculteurs de planifier leur travail et d'engager des travailleurs agricoles. Parfois, même les jours autorisés, ils se voient refuser l'accès à leur terre. Dans ces zones, ils ont entre 2 et 7 jours pour la récolte des olives. Il est de plus en plus courant que l'armée israélienne interfère aussi dans le travail agricole en zone B où le contrôle administratif est, selon les accords d'Oslo, exercé par l'Autorité Palestinienne.

Première Urgence Internationale et les organisations humanitaires mettent tout en œuvre pour permettre aux agriculteurs d'effectuer leur récolte le mieux et le plus rapidement possible en fournissant du matériel ou en les aidant à recruter des travailleurs.

#### La violence des colons israéliens

Il existe plus de 250 colonies et avantpostes illégaux en Cisjordanie. Approcher des colonies sans se faire attaquer est presque chose impossible pour les agriculteurs ayant leurs terres près des colonies, notamment pendant la récolte des olives où les violences s'intensifient. Les années précédentes, la présence de bénévoles internationaux pour aider permettait de dissuader les colons d'attaquer les agriculteurs. Cette année, cette aide sera limitée par les restrictions de voyage, et l'impact sur la récolte se fait déjà ressentir. Les colons s'en prennent régulièrement au matériel agricole. Ils détruisent, brûlent ou volent les oliviers dans les champs près des colonies. Parfois, les agriculteurs

perdent des arbres plantés depuis des centaines d'années et qui mettront plusieurs décennies à repousser et permettre une production. Cette violence a un impact psychologique grave pour les agriculteurs et les fermiers qui, d'une part, subissent les violences physiques et d'autre part, ne savent pas s'ils vont pouvoir accomplir leur récolte et avoir un moyen de subsistance pour l'année à venir.

#### Les transferts forcés de populations

L'interdiction ou les restrictions d'accès aux terres et les dégradations causées par les colons forcent les Palestiniens à abandonner leurs terres puisqu'ils ne peuvent plus les cultiver. Or, les terres non cultivées pendant cinq ans sont considérées par l'armée israélienne comme abandonnées et deviennent « terres d'Etat » aux yeux du gouvernement israélien.

Les difficultés encourues par les agriculteurs palestiniens ont de graves impacts sur la protection et les moyens de subsistance des communautés palestiniennes qui dépendent de la récolte des olives. Par conséquent, si elles ne peuvent plus vivre de ces cultures, certaines communautés se trouvent forcées de quitter les zones agricoles en zone C.

L'annexion de fait est donc bien en cours! Ces terres arables dans les zones tampons et près des colonies deviennent inaccessibles au profit soit des colons, soit de l'armée. Le régime de colonisation israélien s'approprie les terres palestiniennes et provoque des transferts forcés de populations palestiniennes en violation flagrante du droit international humanitaire et des droits humains //



Dans la vieille ville de Jérusalem, annexée illégalement par Israël en 1967 @ photo: Anna Demontis

## Israël et l'annexion : une violation continue d'un principe fondateur du système international

Le principe d'interdiction d'annexion, c'est-à-dire d'acquisition de territoire par la force, a été formulé en 1945 dans la Charte des Nations unies comme principe fondateur du monde post-seconde guerre mondiale. Pourtant, l'acquisition de territoires par la force a été la clé de la fondation de l'Etat d'Israël en 1948.

La Nakba, qui recouvre la période d'expulsion de 800 000 Palestinien·ne·s de leurs terres entre 1947 et 1949 a marqué cette acquisition forcée. En 1948 déjà l'Etat israélien avait annexé la partie Ouest de Jérusalem, à la suite de l'expulsion de nombreuses communautés palestiniennes.

En 1967, quand les autorités israéliennes ont occupé la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, elles ont immédiatement étendu l'aire d'applicabilité de la loi israélienne sur le territoire occupé de Jérusalem-Est par un décret basé sur une loi du 28 juin 1967. L'annexion de jure était donc bien actée avant son officialisation en 1980 par la loi fondamentale « Jérusalem, capitale

d'Israël ». Le plateau du Golan syrien, occupé depuis 1967, a également été annexé formellement par une loi en 1981.

Malgré les résolutions répétées des Nations unies condamnant la politique d'annexion de Jérusalem-Est (252 en 1968, 267 en 1969, 446 en 1979, 476 et 478 en 1980), Israël a constitutionnalisé ce principe par la loi de 1980, en violation flagrante du droit international. Jamais les autorités israéliennes n'ont été sanctionnées par les Etats européens, y compris la France qui a toujours voté en faveur de ces résolutions au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'annexion de Jérusalem-Est s'est accompagnée d'une politique de transferts forcés par de multiples mesures restrictives et discriminatoires : une planification empêchant la population palestinienne de construire dans la ville et organisant des démolitions qui déplacent des centaines de personnes chaque année, un système de permis de résidence, un accès restreint aux services de santé et d'éducation, l'accaparement de territoires par la construction de « parcs nationaux » ou « archéologiques », la construction d'infrastructures pour l'installation de 15 colonies logeant plus de 200 000 colons israéliens etc.

En Cisjordanie hors Jérusalem-Est, 413 000 colons israéliens sont implantés. Quant à la politique de démolitions de constructions palestiniennes, elle s'est accélérée après le processus d'Oslo, notamment en zone C. Qu'est-ce qui empêchera ainsi que le même scénario de l'annexion de Jérusalem-Est se répète pour le reste de la Cisjordanie occupée depuis 1967 ?

Les autorités israéliennes n'attendent pas une formalisation de l'annexion pour la mettre en œuvre sur le terrain : contrôle militaire renforcé, dépossession accélérée en zone C, un territoire que la plupart des législateurs israéliens considèrent déjà comme partie intégrante d'Israël. En outre, les autorités israéliennes appliquent déjà progressivement le droit israélien au territoire occupé. Entre 2015 et 2019, huit lois et 52 projets de loi avaient vocation à étendre la juridiction de la souveraineté israélienne sur le Territoire palestinien occupé ou des portions. Ainsi, même l'annexion de jure est déjà en marche.

Traiter l'annexion annoncée initialement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 comme si elle était nouvelle et exceptionnelle serait naïf. L'histoire nous rappelle que l'annexion est un objectif politique et stratégique récurrent dans le schéma de construction de l'Etat israélien **//** 





Inès Abdel Razek, directrice du plaidoyer pour l'Institut palestinien de diplomatie publique (PIPD) © photo: DR

#### « Nous en sommes là aujourd'hui car aucune forme de pression n'est exercée sur Israël »

Inès Abdel Razek est directrice du plaidoyer du PIPD
(Palestine Institute for Public Diplomacy), une ONG palestinienne qui cherche à mobiliser l'opinion publique internationale autour des violations des droits en Palestine, réconcilier le discours politique avec la réalité sur le terrain et mettre en avant les voix palestiniennes. Elle partage ses impressions sur les derniers événements géopolitiques.

#### Peut-on réellement dire que l'annexion a été suspendue ?

L'annexion de jure a été reportée, et non suspendue, comme a voulu le souligner Netanyahou. Cependant, l'annexion sur le terrain se poursuit et ne fait qu'aggraver de jour en jour la dépossession des Palestiniens. Avec le Covid-19 et les accords de normalisation célébrés en grande pompe, le monde regarde ailleurs et pendant ce temps-là, les autorités israéliennes avancent l'éviction permanente des Palestiniens des zones qu'elles veulent annexer, pour les cantonner dans des Bantustans.

Cet été, une commission de la Knesset s'est réunie avec pour agenda « La mainmise Palestinienne sur la zone C ». Selon cette approche, l'agriculteur palestinien devient un envahisseur. Rappelons que la zone C est en Cisjordanie occupée, et donc palestinienne, mais les parlementaires sont dans une logique annexionniste et suprémaciste. L'armée continue de justifier les destructions par leur « illégalité » alors qu'elle a refusé 99% des demandes de permis de construction en Cisjordanie entre 2016 et 2018!

#### Quelles stratégies peuvent adopter les Palestiniens face à la vague de normalisation?

Les Palestiniens ont besoin d'un renouveau du projet national qui puisse les mener vers l'exercice effectif de leur droit à l'auto-détermination, la fin de la colonisation et la justice. Il ne fait plus de doute que la stratégie du « processus de paix » qui a débouché sur Oslo a échoué. Le monde a parié sur le fait que des négociations sans moyen de pression ni contreparties pourraient aboutir à un règlement. Mais l'absence d'intérêt pour Israël à faire des concessions n'a fait qu'encourager la consolidation de la colonisation. Le leadership palestinien a sombré dans l'autoritarisme et son approche diploma-

tique suit la tendance des rivalités entre gouvernements autoritaires, au lieu de repenser complètement l'internationalisation du mouvement. Les Palestiniens sont à un tournant, à la fois pour repenser leur identité nationale au-delà du carcan de « l'Etat-nation », mais aussi pour transformer leur représentation politique qui inclue les Palestiniens citoyens d'Israël et les Palestiniens en exil.

#### Qu'attendez-vous des autorités françaises et européennes ?

Avant tout, qu'elles prennent leurs responsabilités dans le cadre du droit international comme Etat-tiers et qu'elles accompagnent leurs déclarations diplomatiques d'actions concrètes pour mettre fin à l'impunité insupportable d'Israël. Cela implique de remettre en question les paramètres de la relation avec Israël. Nous en sommes là aujourd'hui car aucune forme de pression n'est exercée sur Israël qui peut tranquillement poursuivre ses politiques et pratiques de colonisation et de ségrégation, tout en exportant son modèle sécuritaire et militariste, et en participant à la destruction du multilatéralisme et de la justice internationale. Il ne s'agit pas d'une logique « pro-palestinienne », mais d'une logique pro-droits fondamentaux, pro-justice et égalité //

INFOS PALESTINE N° 70 - DIRECTEUR DE PUBLICATION : François Leroux - COMITÉ DE RÉDACTION : François Leroux, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

#### PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel.: 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES: Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (Ceméa) Chrétiens de la Méditerranée // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement -Terre Solidaire (CFED-Terre Solidaire // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Comité Palestine Israël 44-49 // Enfants Réfugiés du Monde (ERM) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Ligue des Droits de l'Homme (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFPL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) Mouvement de la Paix // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // One Justice // Pax Christi France // Première Urgence Internationale (PUI) // Secours Catholique - Caritas France // Solidairité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) // Soutien Humani Terre // Union Juive Française pour la Paix (UJPF) MEMBRES OBSERVATEURS: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-France (ACAT-France) // Agir Ensemble pour les Droits humains (AEDH) // Amnesty International France // Association // Pour Jérusalem // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Humanité & Inclusion // Médecins du Monde - France // PallMed France // Pa